

Génocide des Tutsi : renvoi aux assises de Paris confirmé pour un ex-gendarme rwandais

AFP, 19 janvier 2022

La cour d'appel de Paris a confirmé mercredi le renvoi devant les assises, notamment pour génocide et crimes contre l'humanité, d'un ex-gendarme rwandais soupçonné d'avoir participé aux massacres de civils tutsi lors du génocide au Rwanda en 1994, a indiqué le parquet général.

Le 20 septembre, deux juges d'instruction parisiens avaient ordonné un procès pour « *génocide, crimes contre l'humanité et participation à un groupement formé en vue de la préparation de ces crimes* » à l'encontre de Philippe Hategekimana, naturalisé français en 2005 sous le nom de Philippe Manier. Ses avocats avaient alors contesté cette décision.

Mercredi, la chambre de l'instruction a confirmé la décision des magistrats instructeurs « *en toutes ses dispositions* » sauf une, a précisé dans un communiqué le procureur général près la cour d'appel de Paris, Rémy

Heitz.

Elle a en effet aggravé les charges pesant sur M. Manier, retenant la qualification de génocide et de crime contre l'humanité « *pour le massacre de l'ISAR Songa (Institut des sciences agronomes du Rwanda) pour lequel Philippe Manier avait bénéficié d'un non-lieu* », selon le communiqué.

« *Nous prenons note de la décision* », a réagi Me Emmanuel Altit, l'un des avocats de la défense. « *L'une des questions importantes posées était celle de la marge de manœuvre de la défense dans le cadre procédural français lorsqu'il s'agit de tels dossier. Cette question reste posée et nous examinons d'éventuels recours* », a ajouté Me Altit.

Philippe Manier, ancien adjudant-chef à la gendarmerie de Nyanza, dans la préfecture de Butare (sud), est ainsi le huitième accusé renvoyé aux assises en France pour des crimes commis au cours de ce

génocide, qui a fait plus de 800.000 morts selon l'ONU, essentiellement des Tutsi exterminés entre avril et juillet 1994.

Cet homme qui conteste les faits est soupçonné du meurtre de dizaines de Tutsi, dont celui d'un bourgmestre qui résistait à l'exécution du génocide dans sa commune. Il est aussi suspecté d'avoir « *ordonné l'érection de barrières* » sur les ressorts de plusieurs communes rwandaises, « *en encourageant les civils présents à tuer les Tutsi* », selon l'ordonnance des juges, dont l'AFP a eu connaissance.

Aujourd'hui âgé de 65 ans, il était

parti du Rwanda après le génocide et était arrivé en 1999 en France, où il avait obtenu le statut de réfugié sous une fausse identité.

Domicilié dans la région de Rennes, il s'était reconverti comme agent de sécurité et avait été naturalisé français en 2005. Il avait quitté la France pour le Cameroun quelques mois avant son arrestation.

Interpellé fin mars 2018 à Yaoundé et extradé un an plus tard, il a été mis en examen le 15 février 2019 et demeure depuis en détention provisoire.